

Communiqué de FranceActive

Le marché du fitness se développe activement sur le territoire français, passant de 3 000 clubs en 2013 à plus de 4 000 à fin 2017.

FranceActive se réjouit de l'essor de ce marché et, forte de ses adhérents, est présente au sein des différentes instances en charge de la régulation telle que la commission AFNOR.

Cette croissance a engagé une guerre commerciale des emplacements clefs. FranceActive, en tant que syndicat patronal, y est très attentive car, si elle soutient totalement le jeu de la libre entreprise, elle est néanmoins très attachée au respect des règles du marché, afin d'éviter notamment des conséquences sociaux-économiques néfastes et brutales.

Dans un contexte concurrentiel et réglementaire tendu, l'arrivée du groupe néerlandais Basic Fit en France depuis 2011 a été l'élément déclencheur d'un dérèglement du marché des clubs de remise en forme.

La politique commerciale de Basic Fit fait fi des lois du marché français et tente d'entraîner dans son sillage expansionniste la chute de tous concurrents.

Basic Fit s'est doté d'outils **déloyaux pour imposer une position dominante** : prix prédateurs avec des marges nulles pour asphyxier la concurrence, minima d'employés dans ses clubs, détournement du statut d'auto-entrepreneur.

Au regard des moyens financiers dont dispose Basic Fit, ses pratiques sont aujourd'hui une grave menace pour l'avenir de nombreux clubs.

Le mécontentement monte chez les propriétaires de salles de fitness face à ce qu'ils considèrent comme d'injustes distorsions de concurrence.

Heureusement, l'Autorité de la Concurrence est en moyen de sanctionner Basic Fit.

FranceActive, au nom de ses adhérents, va donc interpeler les pouvoirs publics, principaux garants d'une libre et saine concurrence et se réserve d'engager prochainement une action contre le groupe Basic Fit.

le 22 septembre 2017
M. Thierry DOLL, Président